



PREAVIS 2021/01

RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE

et

RAPPORT SUR LES COMPTES 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (dont la dernière modification est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013) du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'art. 89 du règlement du Conseil général de Vulliens du 20 juin 2013, la Municipalité a l'honneur de vous présenter ci-après son rapport annuel sur la gestion des comptes et des biens communaux pour l'année 2020 ainsi que le rapport sur les comptes 2020 soumis à votre approbation.

Ces derniers ont été soumis à l'organe de révision qui a fait son contrôle courant mai 2021, conformément aux directives du 4 décembre 2017 édictées par l'Etat de Vaud.

Ce rapport est accompagné des comptes donnant à chacune et à chacun un aperçu des finances communales.

Pour cet exercice, le total des charges se monte à CHF 2'933'902.80 et le total des revenus à CHF 3'067'732.83 d'où un excédent de revenus de CHF 133'830.03 après amortissements, attributions et reprises sur différents fonds de réserve.

Les différences entre les comptes 2020 et le budget sont expliquées dans ce rapport.

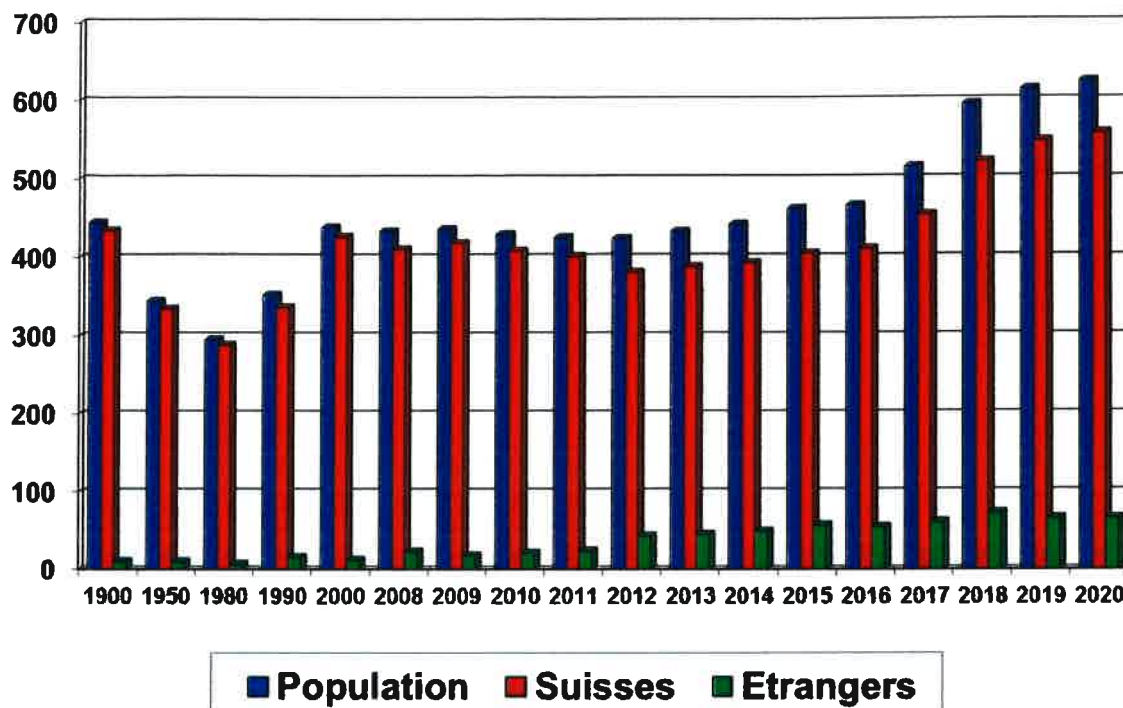
La population au 31.12.2020 s'élevait à 624 habitants contre 614 au 31.12.2019, en augmentation de 1.6 %. Le cap du 600^{ème} habitant avait été franchi le 1^{er} septembre 2019. Relevons que la population de notre village s'élevait à 433 habitants au 31.12.2000 et était encore à 433 habitants au 31.12.2013.

Mouvements de population

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Arrivées	23	32	35	42	51	54	49	78	107	60	80
Départs	21	29	47	34	43	32	46	33	35	44	76
Naissances	1	4	5	4	3	4	4	6	9	9	4
Décès	7	3	1	4	3	5	4	2	4	4	1
Naturalisations		1		1	1		1	1	2	5	0
Changement de nom		3		5	3	5	4	3	6	1	2
Suisses	408	402	382	389	392	405	411	454	522	548	558
Etrangers	21	30	44	43	49	57	56	61	73	66	66
Total	429	432	426	432	441	462	467	515	595	614	624



Population selon l'origine



2020 a été particulièrement marquée par la pandémie de Covid-19 et ses nombreuses restrictions : annulation de spectacles et manifestations, limitation des sorties, en particulier pour les personnes à risques, pratique du sport limité ou sans public, fermeture de nombreux magasins et commerces dits « non essentiels », des restaurants, mises en quarantaine, fermeture des écoles jusqu'au 11 mai 2020, restrictions dans les services funèbres, report de nombreuses assemblées ou diffusion en vidéo conférence et votes par correspondance.

Les assemblées de notre Conseil général de juin et octobre ont été remplacées par une seule le 24 septembre avec un aménagement spécial de la salle afin de respecter les règles d'hygiène et de distanciation en vigueur. L'assemblée du 4 décembre s'est déroulée dans les mêmes conditions.

Le bureau de l'administration communale a été équipé d'un écran en plexiglas pour protéger le personnel et les usagers, l'accès est limité à une personne ou une famille à la fois avec masques et désinfection des mains.

Des restrictions et directives ont également été mises en place pour l'accès à la déchetterie.

1. ADMINISTRATION GENERALE :

101. MUNICIPALITE :

La Municipalité s'est réunie à 43 reprises. Dès le 23 mars, la Municipalité organise ses séances à la salle du Conseil, afin de respecter les distances imposées par le Conseil fédéral en matière de prévention contre le COVID-19.

8 préavis municipaux ont été présentés au Conseil général :

- 2020-01 Réaménagement et agrandissement de la déchetterie communale et autorisation d'emprunter la somme de CHF 540'000.-, refusé le 12 mars 2020.



Rapport de gestion de la Municipalité et rapport sur les comptes 2020

- 2020-02 Couvert pour la déchetterie communale et autorisation d'emprunter la somme de CHF 250'000.-, retiré par la Municipalité le 12 mars 2020.
- 2020-03 Rapport de gestion de la Municipalité et Rapport sur les comptes 2019, accepté le 24 septembre 2020.
- 2020-04 Epuration Moyenne Broye (EMB), accepté le 24 septembre 2020.
- 2020-05 Arrêté d'imposition 2021, accepté le 24 septembre 2020.
- 2020-06 Demande de crédit de CHF 25'000.- pour la réfection de l'appartement du rez-de-chaussée du collège, acceptée le 24 septembre 2020.
- 2020-07 Demande de crédit de CHF 84'000.- pour le remplacement des fenêtres de la maison communale, acceptée le 24 septembre 2020.
- 2020-08 Budget 2021, accepté le 4 décembre 2020.

Comptes de fonctionnement

111. ADMINISTRATION :

- 111.301.00 engagement du nouveau boursier communal, Denis Klotz, au 01.10.2020, engagement d'un remplaçant employé communal, Steeve Morel, au 16.11.2020 pour suppléer à l'absence de Jean Philippe Chappuis.
- 111.439.00 prêt de Steeve Morel à la commune de Jorat-Mézières, facturation de ce service.
- 111.303.00 et
111.304.00 et
111.305.00 coûts des engagements ci-dessus non estimés lors de l'établissement du budget.
- 111.317.00 annulation de certaines manifestations et réceptions dues au COVID19, fête du 1^{er} août pour CHF 3'615.00, nouveaux citoyens CHF 1'144.30.
- 111.318.00 dont factures pour le contrôle des habitants : pour CHF 1'327.50 pour les permis de séjour et CHF 576.80 pour les cartes d'identité.
- 111.319.00 dont CHF 1'691.25 cotisation à UCV et CHF 4'760.00 à ARBV-Coreb.
- 111.431.02 recettes totales du contrôle des habitants, arrivées, permis de séjour, 23 cartes d'identité, etc., charges sous compte 111.318.00 ci-dessus.

Le nouveau règlement communal sur les émoluments du contrôle des habitants a été adopté par le Chef du Département de l'économie et du sport en date du 13 janvier 2020, pour une mise en application dès le 1^{er} janvier 2020.

PERSONNEL :

La nouvelle préposée au contrôle des habitants et remplaçante secrétaire communale, M^{me} Caroline Dutoit, a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2020.

Départ de M^{me} Marylène Chappuis, remplacée par Sindy Gilliard, pour la conciergerie du collège dès le 1^{er} mai 2020.

Un nouveau boursier, M. Denis Klotz, a pris ses fonctions au 1^{er} octobre 2020. Il travaille en collaboration avec M. Roger Stettler pour les différentes tâches, entre autres l'élaboration du budget et le bouclage de l'exercice comptable 2020, jusqu'à fin mai 2021.



Rapport de gestion de la Municipalité et rapport sur les comptes 2020

En remplacement de l'employé communal, Jean-Philippe Chappuis, en arrêt maladie, la Municipalité a engagé M. Steeve Morel, avec un contrat à durée déterminée du 16 novembre 2020 au 15 mai 2021. L'arrêt maladie ayant été repoussé en janvier 2021, M. Morel a été provisoirement engagé par la commune de Jorat-Mézières dès le 16 novembre.

Durant la période de confinement des plus de 65 ans, le concierge de la maison communale, Roger Naegele, a été provisoirement remplacé par M^{me} Maude Oztürk, locataire du bâtiment, jusqu'à fin juin.

RECEPTIONS ET MANIFESTATIONS :

En collaboration avec la Société de Jeunesse, la fête habituelle du 1er août a été remplacée par une distribution aux citoyens, sur inscription, d'un panier de produits locaux leur permettant de faire des grillades chez eux. L'opération a rencontré un vif succès.

La Municipalité a pu maintenir la soirée du 30 octobre 2020 avec les jeunes nouveaux citoyens. Seuls 3 jeunes ont participé sur les 10 invités.

170. SPORTS :

170.352.03 participation communale à l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir à 300 m des Maraîches pour CHF 12'414.75.

170.480.09 reprise de la réserve constituée en 2019 produit liquidation société de tir, pour financement de récupérateurs de balles – compte 170.352.03 ci-dessus.

La Municipalité renouvelle la convention d'utilisation du stand de tir 300 mètres « Les Maraîches » qui lie les communes de Corcelles-le-Jorat, Ropraz, Vulliens et Carrouge (partie de Jorat-Mézières).

180. TRANSPORTS PUBLICS :

180.490.09 répartition 2020 des dépenses thématiques selon budget et décompte exercice 2019.

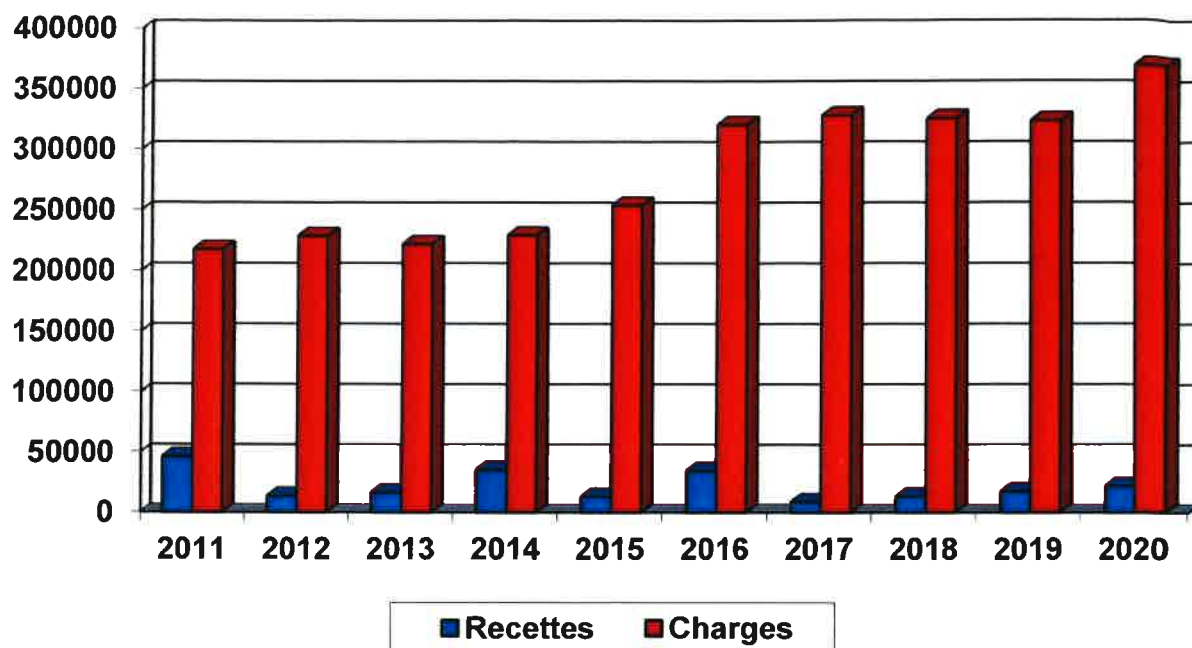
190. SERVICE INFORMATIQUE :

190.311.01 remplacement d'un PC, achat d'un écran supplémentaire et d'un antivirus pour CHF 1'468.80.

La photocopieuse-imprimante a été remplacée à la fin du délai de 5 ans du contrat avec Canon. La nouvelle formule est un peu plus avantageuse et comprend un nombre de copies illimité.



Evolution administration



2. FINANCES :

210. IMPÔTS :

210.318.00 dont frais de perception des impôts pour CHF 12'327.36.

210.319.01 défalcatons, abandons de soldes, remises d'impôts personnes physiques, personnes morales par l'ACI.

210.480.09 réduction réserve pour créance d'impôts, compte Bilan 2820.02, selon bouclement 2020 de l'ACI.

210.422.01 intérêts de retard et compensatoires personnes physiques.

210.404.00, 210.405.00, 210.441.01 - impôts conjoncturels, le 50 % est affecté sur la facture sociale.

210.441.02 impôt conjoncturel, le 30 % est affecté sur la facture sociale.

220. SERVICE FINANCIER :

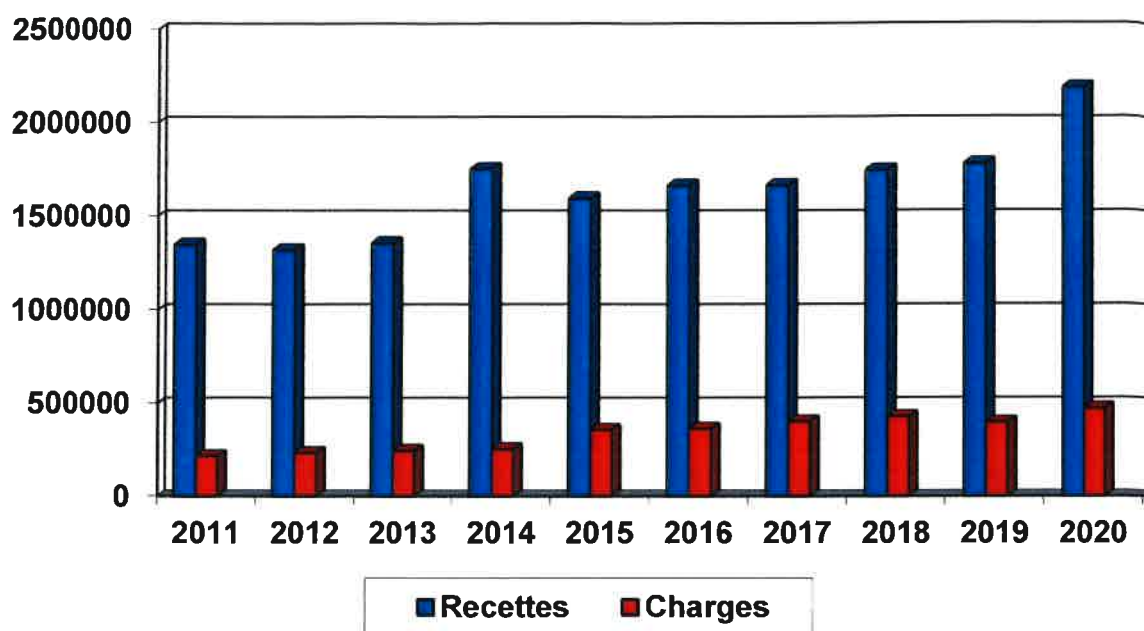
220.390.09 répartition 2020 des dépenses thématiques selon budget CHF 75'165.00 et décompte année 2019 pour CHF 85'978.00.

220.452.00 dont CHF 148'402.00 reçu du décompte final pour l'année 2019.

Un emprunt de CHF 486'000.00 au taux de 2,7 % a pu être renouvelé auprès de la BCV à 0,35 % pour une durée de 10 ans.



Evolution finances



3. DOMAINES ET BATIMENTS :

320. FORÊTS :

320.314.00 dont CHF 18'436.65 pour exploitation forêts protectrices et CHF 24'341.25 de bois bostrychés.

320.490.09 décompte exercice 2019 des dépenses thématiques pour CHF 13'609.00.

320.451.08 diverses subventions pour exploitation de forêts protectrices, de chablis en zone tampon pour CHF 4'849.70.

Dans le cadre de la campagne de protection de la rivière « Le Carrouge » une nouvelle coupe a été débardée à la Tuayre.

Seulement 68 m³ de bois feuillus ont été martelés le jeudi 6 août 2020 en compagnie du nouveau garde forestier, Didier Gétaz. Plus de 300 m³ de résineux ont déjà dus être coupés en raison des attaques de bostryche.

Suite à une dénonciation en août 2020, la Municipalité s'est trouvée contrainte de fermer le chemin forestier de l'Arrêt en chantier et de stopper les travaux de remblayage. Selon la Division géologie, sol et déchets (GEODE), la pratique est contraire à la Loi. Le problème réside dans le type de matériaux utilisés qui ne serait pas conforme aux directives en la matière : seules des pierres des champs et des granulats de tuiles ou de matériaux agréés peuvent être versés dans le caisson. Pour sa part, la Municipalité estime que les matériaux utilisés ne sont que des éléments inertes et non polluants, même si la granulométrie n'est pas respectée. Un compromis est en négociation avec la GEODE pour éviter des coûts exorbitant pour l'évacuation des matériaux. A noter qu'aucune remarque n'est formulée sur le projet de chemin passé à l'enquête publique en 2004.

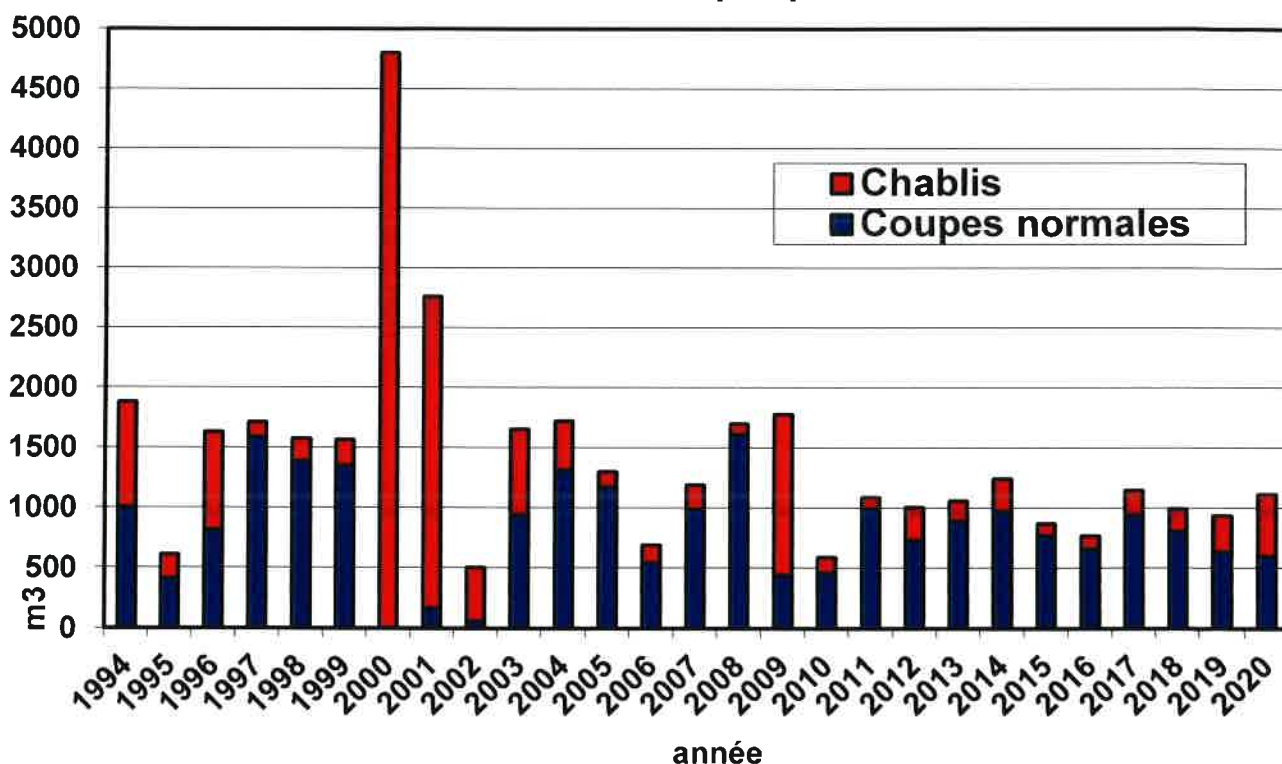


Bois façonnés en m³

		résineux	feuillus	Total	exploités	dont châblis
	2014	723	408	1131		
	2015	496	376	872		
	2016	523	130	653	768	113
	2017	676	660	1336	1146	207
	2018	715	83	798	991	188
	2019	791	426	1217	932	302
	2020	404	194	598	1111	513
Plantations						
	450 sapins de Serbie, 350 érables sycomore					

2019 = 367, 2018 = 593, 2017 = 568, 2017 = 750, 2016 = 1100, 2015 = 1060, 2014 = 520

Volumes de bois coupés par année



3. BÂTIMENTS :

351. GRANDE-SALLE :

351.314.01 dont peinture des portes, volets et fenêtres pour CHF 14'367.40.



Un panneau indicateur a été installé vers l'arrêt du bus postal, devant la grande-salle, pour signaler que les places de parc sont réservées aux locataires. Un autre panneau indique que des places de parc sont disponibles sur la parcelle herbeuse communale n° 42.

Un complément de l'installation de sonorisation et projection avec un extender, variante HD a été installé. Un supplément de CHF 20'000.00 a été annoncé à l'ECA dans l'assurance mobilière, assurant la nouvelle installation de sonorisation et projection et le défibrillateur.

352. ECOLE :

352.314.01 dont CHF 24'475.80 réfection appartement rez-de-chaussée selon préavis 2020/06 de CHF 25'000.00.

352.427.01 travaux pendant 1 mois, loyer non perçu.

352.435.06 indemnité de l'ASIJ pour désinfection COVID19 des classes.

Après 23 années d'occupation par la même locataire, l'appartement de 3 pièces du rez-de-chaussée a été rénové.

Les volets de la façade sud seront remplacés par des volets en aluminium alors que tous les autres seront rénovés.

Les problèmes d'infiltration d'eau dans le hall d'entrée - vestiaires de l'école ne sont pas réglés. D'importants travaux d'étanchéité ont dû être entrepris, un joint de fenêtre a été remplacé ainsi que d'autres joints.

354. AUTRES BATIMENTS :

354.314.01 CHF 1'678.75 pour réfection branchement alimentation en eau et CHF 1'960.10 pour pose d'un nouveau battant de la cloche.

Le battant de la cloche de la chapelle a dû être remplacé, l'ancien est conservé dans le clocher.

355. DEPOT COMMUNAL :

355.314.01 établissement d'un caniveau d'écoulement à l'endroit de la benne compactante.

355.436.03 indemnisation de l'ECA pour sinistres des 19 juin et 20 septembre.

356. MAISON COMMUNALE :

356.301.02 remplacement du concierge titulaire pendant le confinement COVID19 pour CHF 905.25.

356.311.03 remplacement du sèche-linge de la buanderie.

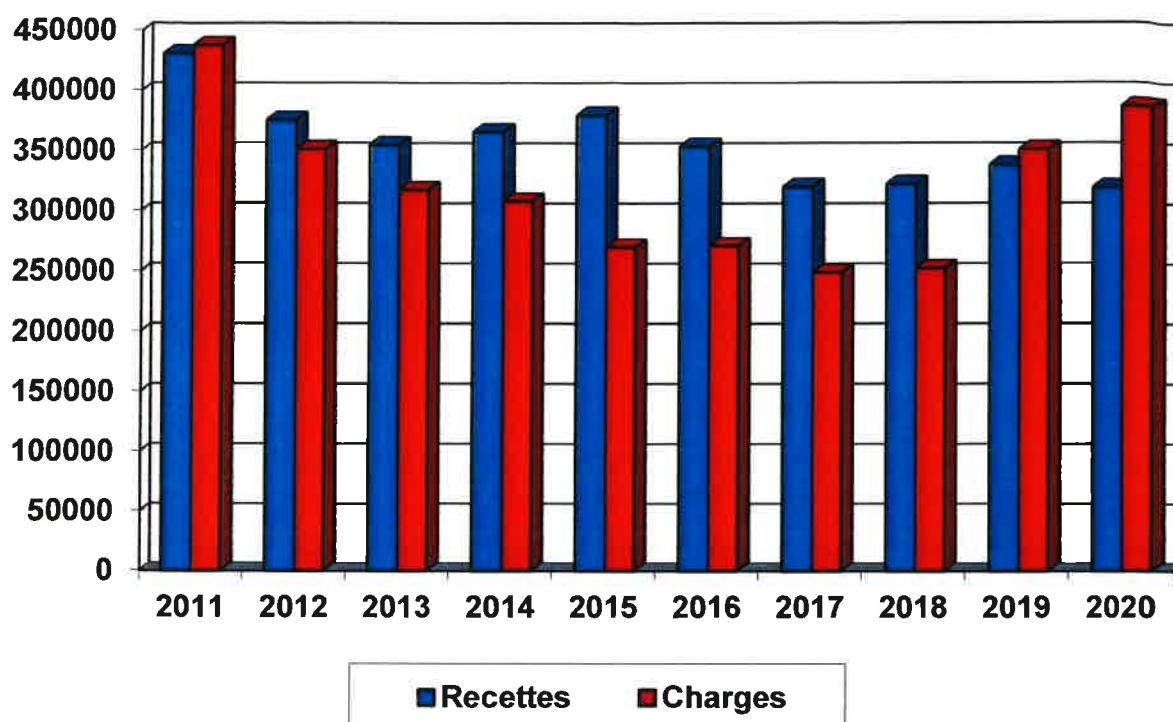
356.314.01 dont CHF 75'900.00 pour remplacement de toutes les fenêtres, selon préavis 2020/07 de CHF 84'000.00, financé par reprise de réserves sous 356.480.09, soit CHF 33'299.00 par reprise sur le fonds réserve locative 2800.03 et CHF 42'601.00 sur le fonds de rénovation 2810.05.

Des protections contre les déjections d'oiseaux ont été posées et des nids de guêpes ont dû être traités par une entreprise spécialisée.

Toutes les fenêtres et les portes-fenêtres ont été remplacées pour améliorer l'étanchéité.



Evolution domaines et bâtiments



4. TRAVAUX :

420. SERVICE DE L'URBANISME :

420.318.05 dont CHF 10'400.00 en honoraires d'avocats pour défense des dossiers d'enquête, CHF 4'549.25 pour frais de maintenance et de mise à jour du géoportail communal et CHF 35'541.00 d'honoraires pour étude réaménagement de la déchetterie.

La Municipalité poursuit l'étude du nouveau Plan d'affectation communal (PACom) en collaboration avec le bureau d'urbanisme ABA Partenaires SA. Un avis préliminaire a été obtenu de la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL). Vu la nature et la complexité du projet, elle a estimé qu'une phase de coordination était nécessaire avant de transmettre le dossier à l'examen préalable ; cette séance s'est déroulée le 30 juin. Suite aux notes de la DGTL, une nouvelle révision du projet a été entreprise avec l'aide du bureau d'urbanisme. Dans le même temps, la révision du règlement communal sur les constructions a débuté. La commission extraparlamentaire nommée par la Municipalité pour l'aider dans cette tâche a été mise à contribution. La finalisation du dossier PACom est réalisée, comprenant, et au risque d'accuser un refus du Canton, la demande de changement de l'affectation de la parcelle n° 427 de la STAP de zone agricole à zone d'utilité publique. Le dossier est transmis à la DGTL le 16 novembre 2020 pour l'examen préalable.

Durant l'année 2020, la Municipalité a délivré :

- 26 permis de construire et dispenses d'enquête publique.
- 1 permis d'habiter



430. ROUTES :

- 430.311.05 dont achat du radar éducatif pour CHF 6'009.10.
- 430.314.00 dont CHF 11'653.80 pour création d'une canalisation d'eaux de surface Le Crottet.
- 430.314.03 dont CHF 2'677.60 pour échange de toutes les ampoules de l'éclairage public et CHF 2'100.15 pour création d'un nouveau panneau et plan des rues.
- 430.318.00 déneigement, frais facturés par la DGMR pour CHF 3'252.90 (7'581.50). Hiver 2019-2020 quasi inexistant : déneigement des routes communales le 13.12.2019 et le 26.02.2020.
- 430.490.09 répartition 2020 des dépenses thématiques selon budget et décompte exercice 2019 pour CHF 46'502.00.

Le balayage des routes a été réalisé le 7 mai.

Un nouveau plan des rues a été élaboré avec le bureau GEMETRIS à Mézières. Un panneau a été installé dans la vitrine devant la maison communale.

Le radar éducatif commandé en fin d'année dernière a été installé en juillet, les employés ont suivi une séance de formation pour son utilisation et l'extraction des données pour les statistiques.

Le service hivernal communal fait état de 26 sorties en février 2020. 500 kg de sel ont été répandus sur les chemins communaux. Quant au service hivernal 2019-2020 effectué par le Canton sur la route du village en traversée RC 628 et 629, longue de 1'782,6 m, il dénombre 26 passages entre novembre et mars pour le salage seul et 3 passages pour déneigement et salage en décembre et février.

Les épisodes orageux exceptionnels de l'année ont mis les chemins communaux à mal. Début mars, le chemin des Roches et ses talus ont raviné et l'eau est arrivée jusqu'à la déchetterie. En juin et en septembre, le même type d'orage a déclenché des inondations dans la commune et à la déchetterie, avec terre et cailloux. Suite à un rapport du bureau NPPR SA à Moudon, la Municipalité a fait installer un système de limitation du débit dans la chambre de répartition des débits située sur la parcelle communale n° 36.

En collaboration avec le bureau NPPR à Moudon, la Municipalité étudie un projet d'améliorations foncières (AF), comprenant 7 chantiers sur le territoire en 3 étapes, court, moyen et long terme, selon leur degré d'urgence et répartis sur 15 ans. Une subvention de 57 % est à disposition. La planification est adoptée par la Municipalité en décembre 2020 et le dossier est transmis à la Direction Générale de l'Agriculture, de la Viticulture et des Affaires Vétérinaires (DGAV).

Dans le cadre des travaux de construction d'un nouveau rural au lieu-dit « La Cuettaz » au-dessus du Crottet, la Municipalité a profité de faire évacuer les eaux de ruissellement du chemin communal DP 1006 et 1015.

La Municipalité prend connaissance du projet de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) pour la réfection de la RC 628 entre la halte du bus TL et l'entrée de localité de la Route Vuaz des Chars. Le cadastre souterrain est étudié pour d'éventuels remplacements de conduites communales et la Municipalité profitera de collecter les eaux de ruissellement du chemin communal DP 1023, débouchant sur la route en face de la ferme. Contact est pris avec le Voyer afin de profiter des entreprises sur place pour entamer la réfection du haut de la route Vuaz des Chars, tronçon communal d'environ 100 m de longueur.

L'éclairage public (EP) au chemin Bourg-Dessus a été installé. Afin d'éviter les pannes successives de l'EP, la Municipalité a fait remplacer toutes les ampoules.

La Municipalité a délivré 2 permis de fouilles.



440. PARCS, PLACE SPORTS, CIMETIERE :

Au cimetière, la conduite d'eau a été remplacée sur environ 65 m. La désaffectation d'une partie du cimetière a été réalisée en avril.

La Municipalité a délivré 3 autorisations de pose de monument, 1 autorisation d'exhumer et 3 autorisations de dépôt de cendres au jardin du souvenir.

450. ORDURES MENAGERES ET DECHETS :

450.315.06 dont CHF 2'801.05 achat de bois pour clôture de la déchetterie.

450.381.02 attribution à fonds de réserve affectée, compte bilan 2800.02 surplus de produits.

Suite à une modification dans le financement des frais de transport et de stockage des appareils frigorifiques, la commune doit maintenant payer CHF 20.00 par appareil enlevé. Seul un regroupement d'au moins 50 appareils dans une benne de 30 m³, mise à disposition gratuitement, permettrait d'économiser ces frais. La place n'est pas disponible pour l'instant.

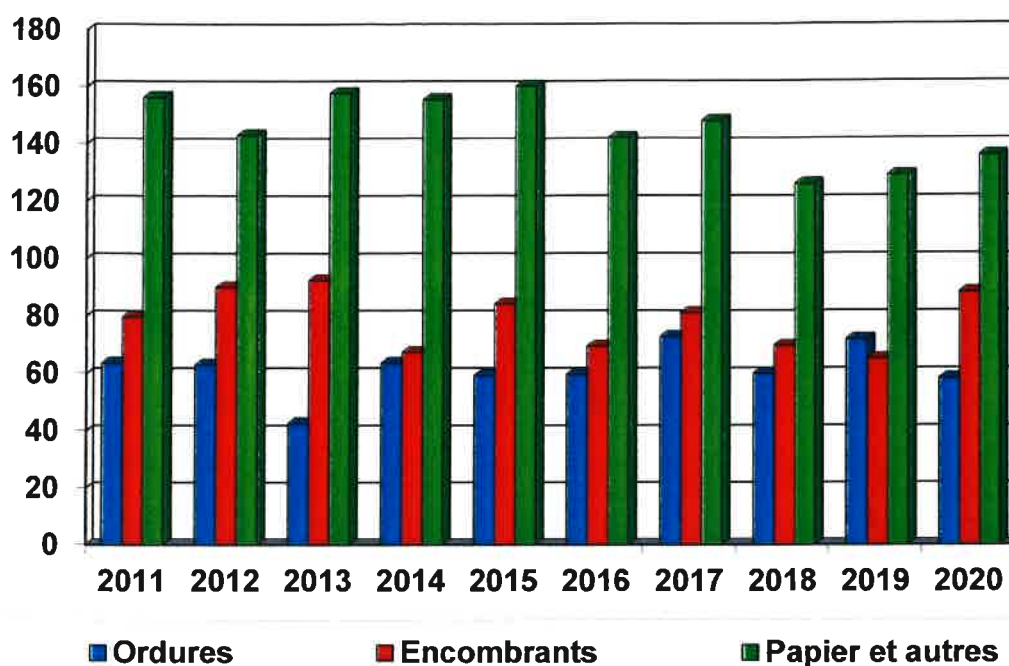
Le 24 février 2020, la Municipalité a exposé, lors d'une séance publique à la grande-salle, son projet d'agrandissement et de modernisation de la déchetterie, qui fera l'objet d'un préavis. Ce projet a suscité des négociations avec le surveillant des prix pour la fixation des taxes. Lors de cette étude, la Municipalité a soumis au Service du Développement Territorial (SDT devenu DGTL) une demande pour le transfert de la déchetterie actuelle sur le site de l'ancienne STEP. La Municipalité a reçu une première détermination négative. Malgré les préavis positifs des propriétaires des parcelles concernées et de la commune de Vucherens, prête à partager cette déchetterie, la DGTL précise, en juillet, que le cadre légal impose que les nouvelles zones à bâtir soient définies dans le territoire urbanisé, ou, le cas échéant, en extension de celui-ci, la localisation d'une déchetterie n'étant pas imposée en dehors de toute urbanisation. Les terrains en question font partie des surfaces d'assolement (SDA), dont la protection est garantie dans le droit fédéral.

La palissade du côté ouest de la déchetterie a été réparée par l'employé communal, avec, entre autres, d'anciens pare-neige et des matériaux de récupération.

Une benne a été installée au nord de la déchetterie pour collecter tous les matériaux inertes de type B, qui seront évacués par l'entreprise Bader Fers Recycling SA en décharge agréée. Les entreprises ou les privés qui effectuent des travaux de construction, transformation ou démolition doivent prendre des bennes et éliminer leurs déchets de chantier à leurs frais.

La commune a collecté 4'676 kg de vêtements, 1366 kilos de PET, 10'910 kg de fers légers, 38'500 kg de papier, 976 kg de déchets spéciaux, 35'370 kg de verre, 55'040 kg de déchets encombrants et 36'360 kg de déchets ménagers.

		2020	2019	2018	2017	2016
Ordures ménagères	kg/hab.	58.27	71.88	59.93	72.70	59.72
Déchets encombrants	kg/hab.	88.21	65.15	69.62	81.10	69.53
Autres déchets	kg/hab.	135.87	128.93	124.91	147.96	142.06
Huiles végétales	l/hab.	0.64	1.42			
Couverture des charges par recettes		102.10%	106,99 %	96,61 %	95,32 %	103,78 %



460. EGOUTS ET EPURATION :

460.318.05 CHF 6'400.00 solde honoraire pour contrôle de conformité réseau d'égouts.

460.481.01 reprise de réserve pour équilibre financier de l'épuration, compte bilan 2800.01.

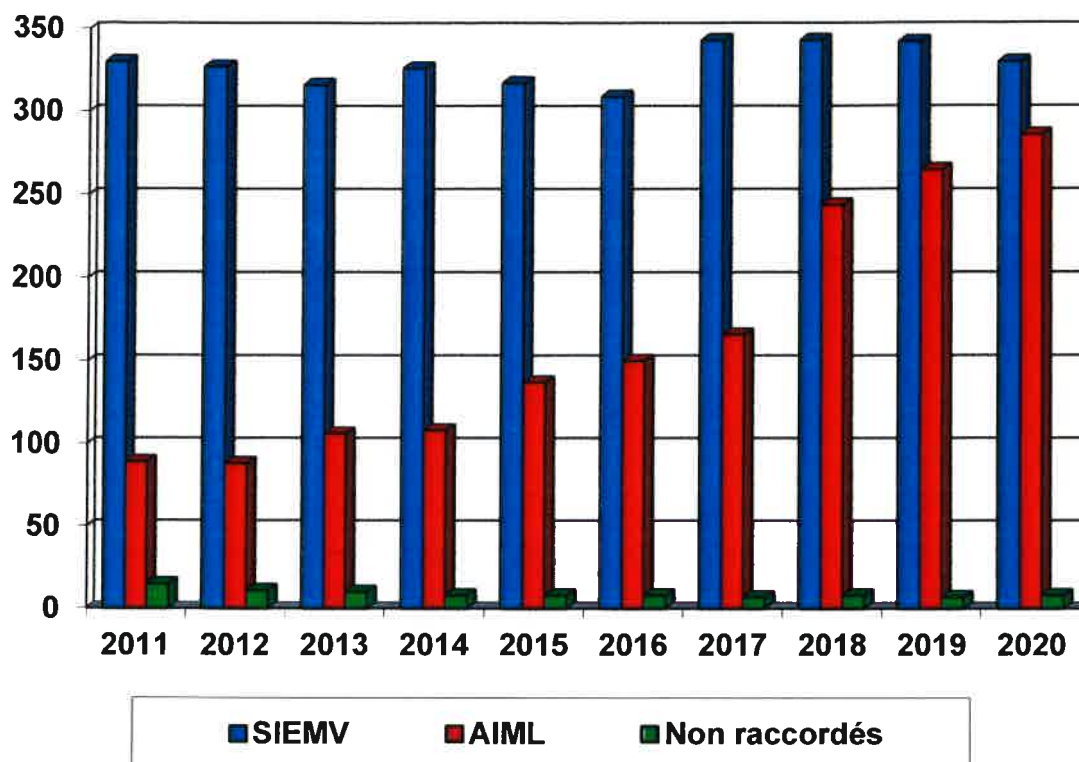
Afin de poursuivre la campagne de contrôles des raccordements, débutée en 2018, des contrôles par teinture ont été effectués et les propriétaires concernés ont reçu un avis de mise en conformité. Les stations d'épuration reçoivent trop d'eaux claires qui perturbent leur fonctionnement. Dès la reprise des installations par la nouvelle entité intercommunale EMB (Epuration Moyenne Broye), les taxes d'épuration seront calculées en fonction des relevés des débitmètres installés. Les communes concernées devront payer pour ces eaux parasites, raison pour laquelle il est important de ne pas évacuer les eaux claires dans les collecteurs d'eaux usées.

Les statuts de l'EMB ont été acceptés par les Conseils des différentes communes membres.

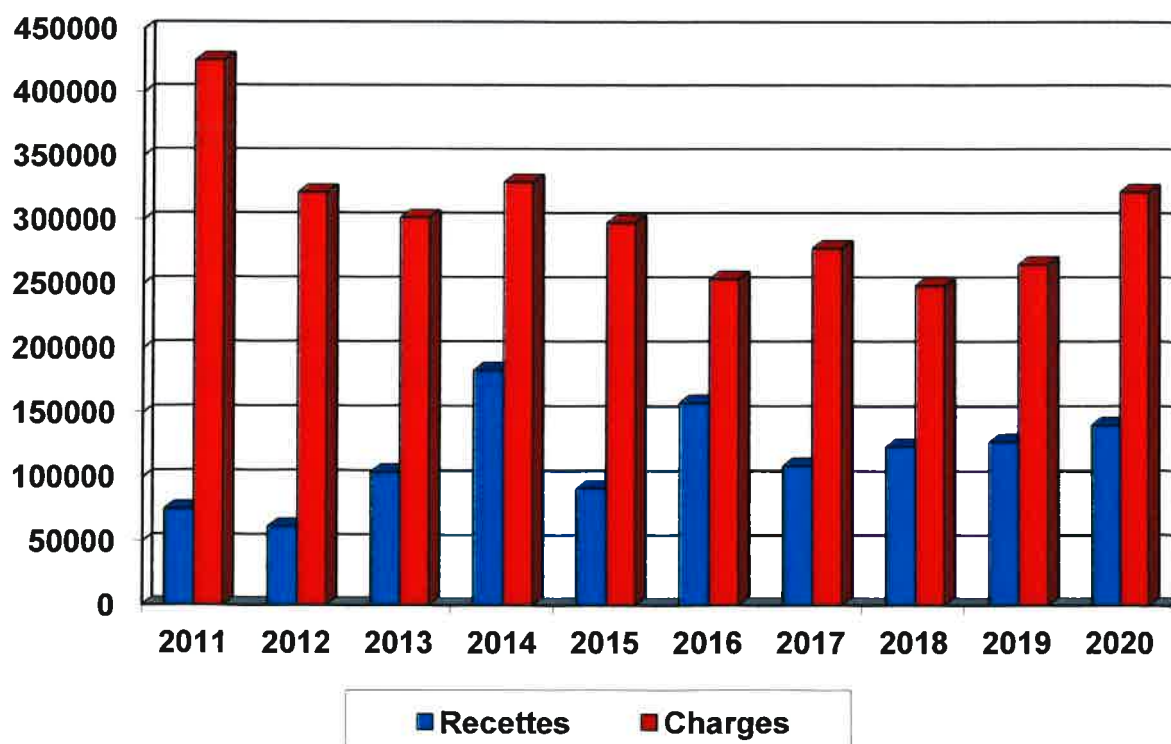
Habitants raccordés : 330 (342) au SIEMV, 286 (265) à l'AIML 8 (7) non raccordés à une STEP.



Habitants raccordés à une STEP



Evolution travaux





5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES :

510, 520. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PREGYMNASIAL :

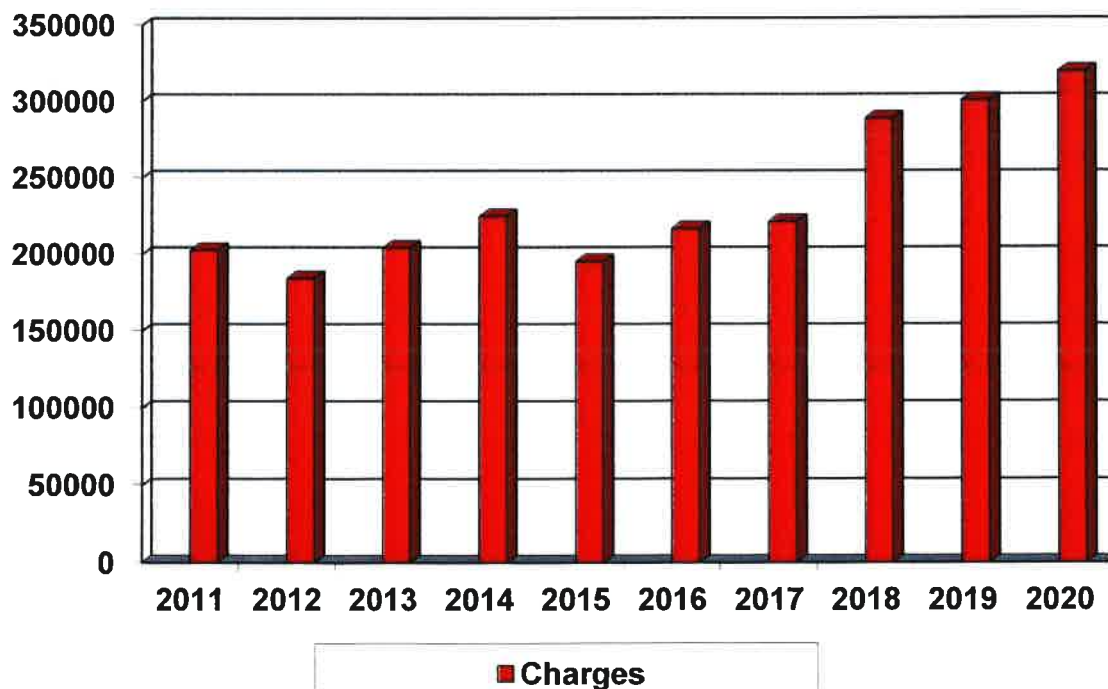
510.490.09 décompte exercice 2019 des dépenses thématiques et répartition 2020 selon budget.

520.490.09 décompte exercice 2019 des dépenses thématiques et répartition 2020 selon budget.

L'ASIJ est satisfaite de l'avancement des travaux de construction du nouveau collège Gustave Roud à Carrouge, qui devrait accueillir les élèves à la rentrée scolaire 2022. Au niveau des transports scolaires, c'est la compagnie HelvéCie qui a remporté le marché public pour les années scolaires 2021 à 2026.

	Année civile						
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
510.352.02	63 él./prim.	55	53	43	33	34	37
520.352.02	9 él./VG	9	7	10	14	13	17
520.352.02	8 él./VP	9	8	6	6	5	1
dérogation	él.		3	2			
Total élèves	80	73	71	61	53	52	55

Evolution instruction publique



6. POLICE :

610. CORPS DE POLICE :

610.351.01 dont facture finale année 2019 pour CHF 4'001.00.

610.480.09 reprise provision de 2019, compte bilan 2820.03.



7 contrôles ont été réalisés durant l'année par le bureau du radar avec un total de 2 dénonciations.

Le radar éducatif a été installé et déplacé aux différents endroits de la commune : à l'entrée sud du village Route du Borgeau, à l'entrée nord Route du Village et au centre du village. Le radar est tourné au bout de quelques semaines pour prendre également les sorties du village et l'autre direction au centre. Les résultats sont parfois inquiétants : arrivées par la route du Borgeau, approche du panneau jusqu'à 106 km/h. Dans l'autre sens, certains véhicules sortent du village entre 60 et 80 km/h, avec des pointes enregistrées à 90 et 100 km/h. Au centre du village, dès la rentrée scolaire d'août jusqu'en octobre, 1 véhicule à 80 km/h en fin d'après-midi, 47 véhicules à 70 km/h et 1072 à 60 km/h. Entrée côté nord, des approches à 80 km/h, mais également 80 km/h en sortie du village.

Le Syndic a déposé plainte pour des tags retrouvés sur un panneau de signalisation à la route du Borgeau, carrefour avec la route du Village. Des tags ont également été signalés contre un hangar privé.

Une autorisation préfectorale a été délivrée pour l'élimination des pigeons. On en dénombrait plus de 30 en été 2020 autour de la fontaine de la maison communale. Afin d'éviter les déprédations sur les bâtiments, la Municipalité a engagé un spécialiste de capture et effarouchement. Une cage-piège a également été acquise.

3 manifestations autorisées ont pu se dérouler dans le respect des contraintes sanitaires du moment :

En février	Les Amis des vieux tracteurs
	Loto de la Jeunesse de Vulliens
En août	28 ^{ème} Trial des Vestiges
En septembre	Soirée gourmande (en remplacement de la marche gourmande qui n'a pas pu avoir lieu)

En raison de l'épidémie de Covid-19, les autres manifestations ont été annulées : parachutes, fête du 1^{er} août, course des Taleines et soirées théâtrales de la Jeunesse.

650. DEFENSE CONTRE L'INCENDIE :

650.311.06 location du défibrillateur.

650.481.04 reprise réserve SDIS pour défibrillateur, compte bilan 2800.02.

Le SDIS Oron-Jorat compte toujours 6 détachements d'intervention et 181 sapeurs, répartis sur 4 sites opérationnels : 48 à Mézières, 65 à Oron-la-Ville, 27 à Palézieux et 41 à Vucherens. En dehors des cours et des exercices, l'année 2020 enregistre 124 interventions pour 1'344 heures-hommes. La majorité des interventions concernent le feu et les inondations (63%)

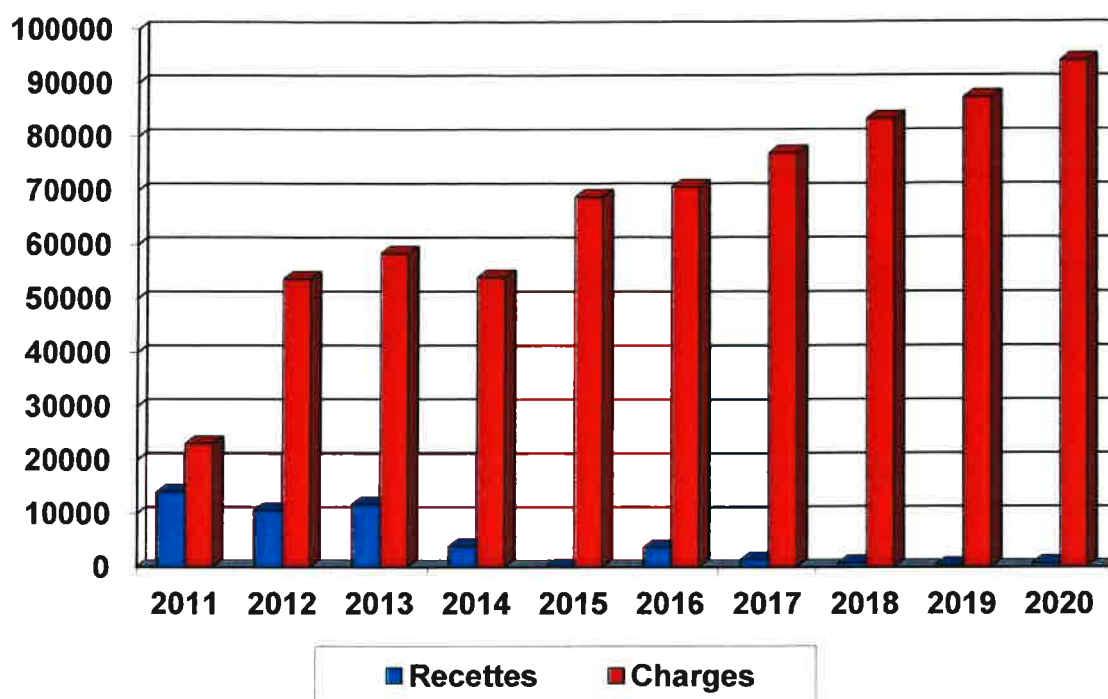
660. PROTECTION CIVILE :

A la demande de la division protection de la population du SSCM et dans le cadre du COVID-19, la Municipalité a établi un plan de continuité des activités pour garantir le fonctionnement des structures essentielles de la commune lors d'épidémie.

La société de Jeunesse s'est mise au service de la population pour aider les personnes contraintes à rester à domicile.



Evolution police, feu



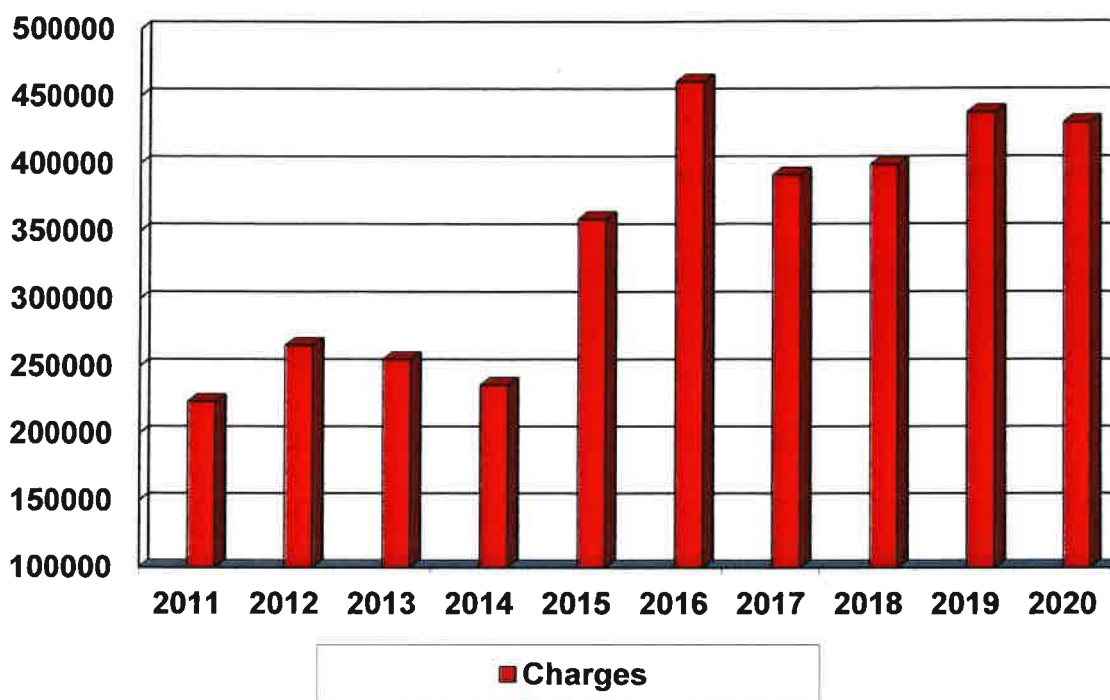
7. SECURITE SOCIALE :

710. SERVICE SOCIAL et 720. PREVOYANCE SOCIALE :

- 710.365.05 participation à APERO de CHF 150.00 (120) par habitant au 31.12.2019 CHF 92'100.00 et fondation FAJE CHF 5.00 par habitant CHF 3'070.00.
- 720.351.00 décompte facture sociale année 2019 pour CHF 15'172.00.
- 720.380.09 attribution 2020 de CHF 32'230.00 représentant le 50 % des recettes conjoncturelles, compte 210.404.00, 210.405.00, 210.441.01 et le 30 % compte 210.441.02 à fonds de réserve bilan 2820.03 et de CHF 40'000.00 pour réserve sur décompte facture sociale année 2020.
- 720.480.09 reprise réserve compte bilan 2820.03, 50 % impôts conjoncturels 2019.



Evolution sécurité sociale



8. SERVICES INDUSTRIELS :

810. SERVICE DES EAUX :

810.314.00 remplacement d'une porte d'entrée défectueuse au Crottet CHF 6'435.30.

810.318.05 dont honoraires d'analyse d'eau pour CHF 2'067.85.

La conduite d'alimentation en eau du cimetière a été remplacée.

Suite à la visite de l'inspecteur cantonal et pour respecter les directives de l'autocontrôle, l'échelle et la porte d'entrée de la mine au captage du Crottet ont été remplacées.

Quelques problèmes sont apparus avec le système de désinfection aux UV qui ont valu l'intervention du technicien afin de garantir la qualité de l'eau.

Covid compatible et en raison de l'absence de notre employé communal, exceptionnellement cette année, les relevés des compteurs d'eau se sont faits par l'envoi d'un courrier à tous les propriétaires avec coupon réponse.

Suite de l'épisode du Chlorothalonil.

Les eaux de la source de la Tuayre ont été détournées en octobre 2019 en raison d'une trop forte teneur en Chlorothalonil. Afin d'éviter la dégradation des pompes laissées à l'arrêt, la Municipalité a fait installer un pompage automatique minimum. L'eau est ainsi pompée et détournée en direction de la rivière avant son arrivée au Crottet par l'installation d'une nouvelle vanne.

L'Office de la consommation transmet son rapport d'analyses du 23 mars 2020 de l'échantillon d'eau de boisson prélevée dans le réseau. Celle-ci présente un taux non conforme (0.317 µg pour une norme de 0.100 µg) du métabolite R 471811 (M4) issu du fongicide Chlorothalonil. Un délai de 2 ans est accordé aux fournisseurs d'eau pour mise en conformité, selon la directive 2019/1 de l'OSAV.



La polémique sur le Chlorothalonil bat son plein, malgré les concentrations dépassées, l'eau reste potable. Par décision incidente du 24 août 2020, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a ordonné à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) de retirer de son site Internet, jusqu'au jugement définitif, les contenus présentant le Chlorothalonil comme « probablement cancérigène » et qualifiant de « pertinents », soit de potentiellement dangereux pour la santé, tous les produits de décomposition.

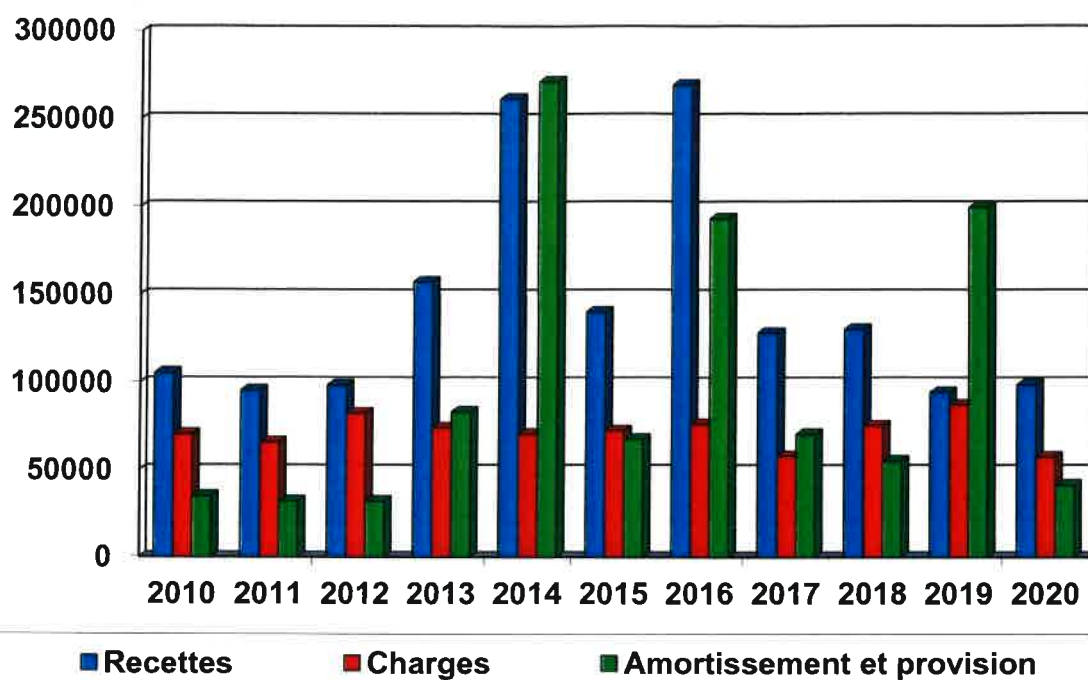
En octobre, les Conseillers communaux délégués à l'**AIEJ** ont pu visiter une partie des sites du réseau qui s'étend du lac de Brêt, Forel, Servion, Jorat-Mézières, en passant par Montpreveyres, Corcelles-le-Jorat et se terminant à Vulliens. Un accord a enfin été trouvé pour la remontée des eaux de sources de Pully, situées à Montpreveyres, en direction de Lausanne par le réservoir « Montagne du Château ». Un préavis doit encore être voté pour la réalisation de ces travaux. L'AIEJ a également pu mettre en service sa nouvelle conduite des Echerins à Praz don Abbé, qui remplacera celle entre le lac de Brêt et le réservoir de la Michoudaz qui sera abandonnée.

Pompage et consommation des abonnés

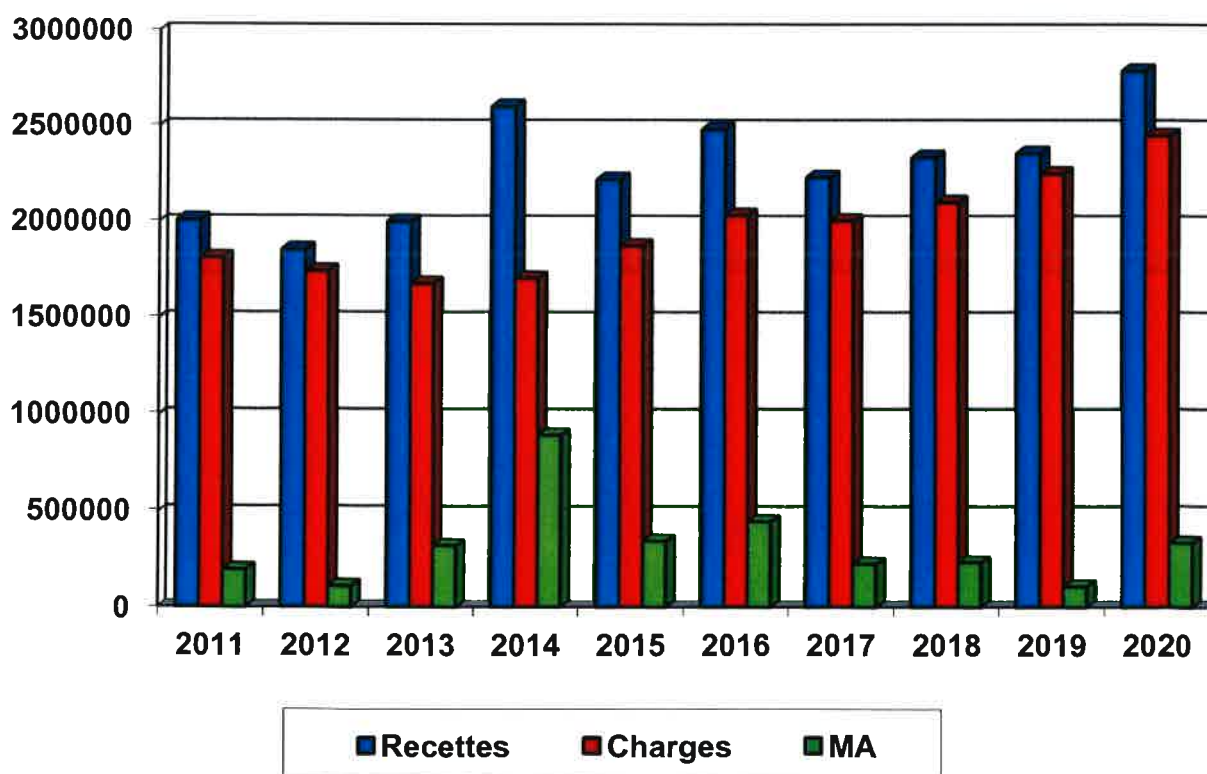
Année	m³ pompés		m³ vendus à Vulliens	m³ habitant raccordé par année	Litres p/jour habitant raccordé
	par année	par jour			
2009	84876	232.537	27186	64.729	177.339
2010	87339	239.285	27558	66.726	182.812
2011	66321	181.701	27534	67.320	184.439
2012	77385	212.014	25586	62.711	171.810
2013	74247	203.416	25173	60.367	165.389
2014	104724	286.915	27829	65.326	178.976
2015	91142	249.704	28050	62.892	172.308
2016	107518	294.570	27128	60.554	165.900
2017	89213	244.419	29064	58.597	160.539
2018	96447	264.238	29064	58.597	160.539
2019	75404	206.586	35028	59.169	162.107
2020	54499	149.312	34393	57.131	156.524



Evolution services industriels



Evolution compte de fonctionnement





COMPTES D'INVESTISSEMENT

- 352. ECOLE :** amortissement annuel, travaux de 1998, durée 30 ans, CHF 32'300.00.
- 355. DEPOT COMMUNAL :** amortissement annuel, achat en 2001, durée 30 ans, CHF 5'000.00.
- 420. URBANISME :** dépenses 2020 CHF 38'599.70 sur préavis 2018/02 de CHF 73'000.00 pour actualisation du PGA en cours.
- 430. ROUTES :** amortissement annuel selon budget, CHF 10'000.00.
- 460. EPURATION :** amortissement annuel selon budget, CHF 14'200.00.
- 810. SERVICE DES EAUX :** amortissement annuel selon budget, CHF 1'000.00.

COMPTES DU BILAN

12. Placements :

Estimations totales des immeubles du patrimoine financier	CHF 2'550'500.00
Valeur d'assurance incendie de ces mêmes immeubles	CHF 3'092'462.00

14. Investissements :

Estimations totales des immeubles du patrimoine financier	CHF 746'400.00
Valeur d'assurance incendie de ces mêmes immeubles	CHF 6'153'990.00

22. Dettes à moyen et long terme :

Le total des emprunts au 31.12.2020 est de **CHF 2'982'500.00** (3'142'500) (**/.** 142'000.00).

Quotité de la dette brute : 107 (133) % = moyen (dette brute*100/revenus financiers nets).

Le taux d'intérêts moyen des emprunts est à 0.8216 %.

Quotité charge d'intérêts : 0.95 (1.50) = faible (intérêts passifs*100/revenus financiers nets).

Engagement envers les associations intercommunales : **CHF 1'953'265.521** (1'371'966.65).

Le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 est fixé à **CHF 6'000'000.00**.

Le plafond de cautionnement pour la législature 2016-2021 est fixé à **CHF 3'000'000.00**.



Conclusion :

Au vu de ce qui précède, La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VULLIENS

- **Vu le préavis 2021/01 sur la gestion et les comptes 2020 de la Municipalité**
- **Où le rapport de la Commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

DECIDE

- **D'accepter le rapport de gestion sur les comptes 2020 et d'en donner décharge à la Municipalité.**
- **D'adopter les comptes 2020 tels que présentés et d'en donner décharge au Boursier.**

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
Olivier Hahn		Nicole Matti

Adopté par la Municipalité en séance du 3 mai 2021

Annexes : - Comptes de fonctionnement, d'investissement et Bilan 2020

- Tableaux des investissements du patrimoine financier et administratif

